



FICHE PRATIQUE 1

COTATION « NON CONCERNÉ » (NC)

ESSMS – Évaluation HAS | Outil terrain pour les équipes & évaluateurs

Objectif opérationnel de la cotation NC :

La cotation « Non Concerné » (NC) permet d'écarter un élément d'évaluation lorsqu'il est :

- inapplicable, *ou*
- non pertinent

Au regard des missions de l'ESSMS, de son périmètre réglementaire ou de la situation de la personne accompagnée.

Elle permet d'adapter le référentiel à la réalité du terrain, **sans en altérer les exigences.**

Quand la cotation NC est pertinente (cas concrets)

La cotation NC peut être retenue lorsque :

- le critère concerne une **mission hors périmètre réglementaire** de l'ESSMS ;
- la situation évaluée **n'existe pas objectivement**, après analyse (ex. absence d'entourage, absence avérée d'un risque après évaluation) ;
- le critère est explicitement **non applicable au secteur** (cf. manuel d'évaluation) ;
- l'ESSMS n'a pas vocation à **agir directement**, et aucune mobilisation indirecte n'est attendue.

Dans tous les cas, la cotation NC doit être **argumentée et tracée** dans le rapport d'évaluation.



FICHE PRATIQUE 1

COTATION « NON CONCERNÉ » (NC)

Exemple terrain – Les Centres Ressources Autisme (CRA)

Les Centres Ressources Autisme (CRA) ont des missions définies par le CASF, centrées sur l'information, l'évaluation, la formation, la coordination des acteurs. Ils n'assurent pas d'accompagnement médico-social direct des personnes.

Dans ce contexte, certains critères du référentiel ne relèvent pas de leur champ d'intervention ou ne peuvent pas être évalués selon les mêmes attendus que dans un ESSMS accompagnant directement des personnes.

Exemples de situations où la cotation NC est pertinente pour un CRA :

- critères relatifs à la prise en charge médicamenteuse ;
- critères portant sur l'accès au logement ;
- critères liés à l'accompagnement à la vie quotidienne ou à l'éducation à la citoyenneté.

En revanche, l'évaluation doit porter sur la capacité du CRA à :

- orienter vers les ressources adaptées,
- mobiliser son réseau partenarial,
- coordonner les acteurs du territoire.

La cotation NC n'est donc pertinente que lorsque aucune réponse directe ou indirecte n'entre dans le périmètre des missions du CRA.



FICHE PRATIQUE 1

COTATION « NON CONCERNÉ » (NC)

Quand la cotation NC n'est pas appropriée

La cotation NC ne doit pas être utilisée lorsque :

- le risque ou le besoin **n'a jamais été évalué de manière préventive** ;
- la personne accompagnée **exprime un refus ou un désintérêt** (ce sont alors ses choix qui sont évalués) ;
- l'ESSMS **peut agir indirectement** (information, orientation, partenariat) ;
- l'objectif est **d'éviter une cotation défavorable**.

Les bonnes questions à se poser avant de coter NC

Avant de retenir une cotation NC, il convient de vérifier :

1. Ce critère relève-t-il réellement des missions de l'ESSMS ?
2. Une réponse indirecte était-elle possible (orientation, partenariat, information) ?
3. Le risque ou le besoin a-t-il été évalué, même s'il est absent ?
4. La justification est-elle claire, factuelle et traçable ?

Si l'une de ces réponses est **positive**, la cotation NC est probablement **non justifiée**.



FICHE PRATIQUE 1

COTATION « NON CONCERNÉ » (NC)

Exemple pratique – Prise en charge de la douleur

La cotation NC peut être **partielle**, selon les missions de l'ESSMS et la situation de la personne.

NC possible :

- absence de professionnels de santé et missions non médicales ;
- absence de douleur identifiée après évaluation ;
- absence d'entourage.

NC non pertinent :

- information de la personne sur les modalités d'alerte en cas de douleur ;
- repérage des douleurs exprimées ;
- traçabilité ;
- orientation vers des ressources externes.

À ne pas confondre : NC et Réponse Inadaptée (RI)

Situation	Cotation à retenir
Élément inapplicable ou hors périmètre	NC
Impossible d'obtenir une réponse exploitable malgré des moyens adaptés	RI

Synthèse opérationnelle

- La cotation NC est un **outil d'ajustement**, pas de contournement
- Elle repose sur une **analyse factuelle du terrain**
- Elle doit être **systématiquement justifiée**
- Elle contribue à une **évaluation équitable, crédible et cohérente**